



Délibération 26_07_02_CA_061

Séance du 2 juillet 2026

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

contrat d'objectif et de moyens avec l'INSA HdF

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 2 juillet 2026 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts de France;

Le conseil d'administration approuve un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Université Polytechnique Hauts de France pour une prolongation d'une année (2026) afin de prendre en compte des flux financiers entre les deux établissements.

La convention est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité,

Approuve l'avenant à la convention d'objectif et de moyens entre l'INSA Hauts-de-France et l'Université Polytechnique Hauts-de-France pour une prolongation d'une année (2026).

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes,

Avenant 3 à la Convention d'Objectifs et de Moyens Année 2026

Entre, d'une part,

L'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF),
Le Mont-Houy, 59313 Valenciennes Cedex 9,
Représentée par son Président, M. Abdelhakim ARTIBA,

Et, d'autre part,

L'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France (INSA HdF),
Le Mont-Houy, 59313 Valenciennes Cedex 9,
Représenté par son Directeur, M. Jean-Christophe POPIEUL,

- *Vu le décret n° 2025-928 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Polytechnique-Hauts-de-France ;*
- *Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France ;*
- *Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France pour les années 2022 et 2023 ;*
- *Vu l'avenant 1 à la convention d'objectifs et de moyens susvisée pour l'année 2024 ;*
- *Vu l'avenant 2 à la convention d'objectifs et de moyens susvisée pour l'année 2025 ;*

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger la période d'application de la convention initiale susvisée et d'y annexer les données financières actualisées.

Article 2 : Modifications

L'article 3 de la convention initiale est modifié comme suit :

« La présente convention est applicable aux années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026. »

Pour 2026, les données financières actualisées figurent dans l'annexe jointe au présent avenant. L'annexe fait partie intégrante de la convention.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention initiale susvisée ainsi que les annexes, non contraires aux présentes ou non modifiées, demeurent applicables jusqu'au terme de la période indiquée dans le présent avenant.

Le présent avenant est établi et signé par voie électronique selon un procédé de signature sécurisé, conforme à la réglementation, permettant d'authentifier les signataires et de garantir l'intégrité du document.

Le Président de l'UPHF
Abdelhakim ARTIBA

Le Directeur de l'INSA HdF
Jean-Christophe POPIEUL

#signature1#

#signature2#

Avenant 3 à la Convention d'Objectifs et de Moyens
Année 2026
Annexe financière

COM 2026 UPHF/INSA

Délibérations
CA UPHF et
INSA HdF du
02/07/2026

A
comptabiliser

	REALISATION		
	TOTAL COM 2026	Dont flux à réaliser	Dont flux réalisés
Participation de l'INSA HDF pour l'utilisation des services partagés sur les recettes FA et FC	1 684 429 €	1 424 345 €	260 084 €
Transfert à l'UPHF de la CVEC des étudiants dont l'inscription principale est réalisée à l'INSA HDF	218 743 €	218 743 €	
Paiement des prestations reprographie, téléphone, courrier et magasin	62 756 €	62 756 €	
Participation de l'INSA HDF au financement des modules polytechniques et d'ouverture 2025-2026	77 263 €	77 263 €	
Sous-total 1	2 043 191 €	1 783 107 €	260 084 €
Eléments particuliers de l'INSA HDF vers l'UPHF			
Fonctionnement et inv 916 payé par l'UPHF pour l'INSA HDF	5 618 €	5 618 €	
Groupe spécifique Ingénieur Master Management et Administration des entreprises pris en charge par l'UPHF	79 500 €	79 500 €	
Droits inscription SCD	39 168 €	39 168 €	
Master ferroviaire 2023-2024 et 2024-2025	35 731 €	35 731 €	
Mise à disposition Mr LADROUZ Montant salarial de Novembre et Décembre 2025	10 433 €	10 433 €	
Droit à tirage Budget BAIM 2025 par l'INSA	30 753 €	30 753 €	
Compensations des services 2024-2025 (Régul)	6 678 €	6 678 €	
MS payée au 916 sur l'UPHF pour l'INSA	104 621 €	104 621 €	
Sous-total 2	312 502 €	312 502 €	0 €

Eléments particuliers de l'UPHF vers l'INSA HDF			Publié le 13/07/2026
Recettes (FA-FC) sur l'UPHF pour l'INSA HDF	702 832 €	693 418 €	
		9 414 €	
Recettes HESTIM/ENSI TANGER/ EHEB sur 916	102 297 €	16 147 €	
		86 150 €	
Recettes Licence Optique 916	13 836 €	13 836 €	
RIPEC 2 payé sur l'INSA	54 400 €	54 400 €	
Mise à disposition Mme DAMI Montant salarial de Septembre à Décembre 2025	16 099 €	16 099 €	
Compensations des services 2025-2026 Estimation au 08/06/26	25 723 €	25 723 €	
Taxe apprentissage 2025 916 + ISH à reverser	285 077 €	285 077 €	
Participation frais déplacement Cambrai	5 268 €	5 268 €	
Sous-total 3	1 205 532 €	1 205 532 €	0 €
TOTAL COM 2026 de l'INSA HDF vers l'UPHF	1 150 161 €	890 077 €	260 084 €